PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9856- M&G Investment Management/Baring Asset Management/Tunstall Group Holdings)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(2020/C 211/11)

(2020/C…/…)

1. Le 3 juin 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— M&G Investment Management Limited («M&G Investment Management», Royaume-Uni), contrôlée par M&G plc., («M&G Group», Royaume-Uni),

— fonds contrôlés par Baring Asset Management Limited («Baring Asset Management», Royaume-Uni), elle-même contrôlée par Barings Europe Limited (Royaume-Uni), qui est contrôlée en dernier ressort par Massachusetts Mutual Life Insurance Company («MassMutual Group», États-Unis),

— Tunstall Group Holdings Limited («Tunstall», Royaume-Uni), contrôlée par Charterhouse Capital Partners VIII LLP (Charterhouse Capital, Royaume-Uni).

M&G Investment Management et Baring Asset Management acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble de Tunstall.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— M&G Investment Management: fourniture de services de gestion d'investissements, concernant notamment des plans d'épargne en actions, des comptes d'épargne individuels et des fiducies d'investissement. M&G Group est une société de gestion d'épargne et d'investissement qui offre des solutions à des clients de détail et à des clients institutionnels et gère des plans de retraite et d'épargne-vie;

— Baring Asset management: gestion de portefeuilles de participations, d'obligations et d'actions immobilières, de dette privée et de titres à revenu fixe. MassMutual Group est une société d'assurance vie mutuelle offrant une gamme de produits financiers tels que des produits d'assurance-vie et d'assurance-dépendance;

— Tunstall: offre de solutions logicielles et de technologies destinées aux marchés des soins à distance et de la télésanté. Charterhouse Capital est un fonds de capital-investissement qui fournit des services de conseil en investissement.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9856- M&G Investment Management/Baring Asset Management/Tunstall Group Holdings

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE